

Le Nouvelliste - Corriger dans la sérénité

16 juin 2009 - PASCAL GUEX - [Aucun commentaire](#)

3E CORRECTION DU RHÔNELe gouvernement veut dépassionner le débat autour le chantier du siècle. Tout en dénonçant «les erreurs et omissions» des opposants à l'élargissement du fleuve.

Le débat sur le chantier du siècle doit être mené «avec objectivité et dans la sérénité!» Tel est le voeu du Gouvernement valaisan qui s'est fendu hier d'un communiqué sans équivoque visant à dépassionner les discussions autour de la 3e Correction du Rhône et à dénoncer une campagne de désinformation qui fausserait actuellement le traitement de ce sujet combien sensible.

La situation était devenue à ce point confuse que le Conseil d'État a été contraint de reporter la demande de crédit d'engagement de 12 millions de francs pour l'achat de terrains qu'il devait défendre cette semaine devant le Grand Conseil, comme nous l'avons révélé dans notre édition de samedi dernier.

Allégations fausses, voire diffamatoires

Le Conseil d'État affirme donc vouloir jouer à fond la carte de l'information pour finir de convaincre les députés d'adhérer à la solution de l'élargissement du fleuve, combiné avec des abaissements. Une variante soutenue par le Conseil fédéral, mais combattue avec force et obstination par l'Association pour la défense du sol agricole (ADSA). Le gouvernement n'est d'ailleurs pas tendre avec les opposants de l'ADSA, coupables à ses yeux d'avoir adressé aux députés un courrier comportant de «nombreuses erreurs et omissions».

Avant de publier ce communiqué à l'attention de la presse, le conseiller d'Etat Jacques Melly avait déjà dénoncé dans une lettre aux parlementaires «les allégations fausses, voire diffamatoires» des membres de l'ADSA. Ces derniers avaient tour à tour mis en cause l'impartialité de l'expert et développé un argumentaire qui présentait «des citations relevant de la pure chimère... des erreurs techniques ou encore des interprétations erronées de bases légales et de rapports». Rien que cela!

Un vote à 53 millions

Hier, le Conseil d'État a donc «pris acte que l'ADSA ignore l'avis du Conseil fédéral ainsi que l'avis d'expert qu'elle a demandé et contre laquelle elle n'a amené aucun argument scientifique». Dans un souci d'apaisement, le gouvernement entend toutefois désormais reprendre ces éléments «avec objectivité» pour les présenter systématiquement aux députés, «en vue d'un débat dépassionné et constructif». C'est également dans cet esprit que l'Exécutif a donc décidé de reporter la demande de crédit d'engagement de 12 millions de francs pour l'achat de terrains qui devait être débattue à l'occasion de cette session de juin.

Le conseiller d'État Jacques Melly se présentera tout de même mercredi devant le Parlement pour défendre un autre projet de décision, concernant l'établissement des mesures anticipées du plan d'aménagement de R3. Une étape de cette correction du Rhône devisée à 53 millions de francs et qui doit permettre de sécuriser des secteurs à risques dans les régions de Sierre,

Sion, Nendaz, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais. Le taux attendu de la subvention fédérale pour ce genre d'opérations étant au minimum de 65%.